

Conservatisme social et réformisme pédagogique? Un syndicat d'enseignants français après Mai 1968: la CNGA

Yves Verneuil

Résumé:

À la veille de Mai 1968, on peut observer une concordance entre le positionnement pédagogique et le positionnement idéologique des syndicats enseignants français: les syndicats progressistes du point de vue politique sont - avec des nuances - également progressistes du point de vue pédagogique, et les syndicats idéologiquement conservateurs sont également conservateurs du point de vue pédagogique. La naissance de la CNGA, en juin 1968, semble remettre ce schéma en cause. En effet, ce syndicat, qui obtient un score honorable aux élections professionnelles de 1969, se présente comme "libéral" et hostile aux syndicats de gauche, qu'il voit comme "totalitaires"; mais en même temps il insiste sur son réformisme en matière pédagogique. L'analyse de ses positions conduit toutefois à rappeler la distinction entre réformisme et progressisme. Par ailleurs, la CNGA condamne toutes les réformes décidées par le ministère après Mai-juin 1968. L'ambiguïté de son positionnement explique son rapide déclin dès les années 1970.

Mots clés:

Mai-Juin 1968; réformisme; progressisme; conservatisme; syndicat; professeurs de l'enseignement secondaire.

Social conservatism and educational reformism? A union of french teachers after May 1968: the CNGA

Abstract: In the 1960s, french teacher unions that wanted pedagogical reforms were also progressive from a political point of view. Conversely, teachers' unions that are conservative from a pedagogical point of view were also conservative from an ideological point of view. However, in June 1968, a new teachers' union was created: the CNGA. This union, which scores well in the 1969 professional elections, is conservative from a social and ideological point of view, but says it is reformist from a pedagogical point of view. Is this union really reformist? The CNGA does propose reforms, but we must distinguish between reformism and progressivism. Anyway the CNGA disapproves of all the reforms decided by the government after May-June 1968. This ambiguity explains its rapid decline in the 1970s.

Keywords: May-june 1968; reformism; progressivism; conservatism; trade union; secondary school teachers.

Conservadorismo social e reformismo pedagógico? Um sindicato de professores franceses após Maio de 1968: a CNGA

Resumo: Na véspera de Maio de 1968, pode-se observar uma concordância entre o posicionamento pedagógico e o posicionamento ideológico dos sindicatos de professores franceses: os sindicatos progressistas do ponto de vista político são - com *nuanças* - igualmente progressistas do ponto de vista pedagógico, e os sindicatos ideologicamente conservadores são igualmente conservadores do ponto de vista pedagógico. O nascimento do CNGA, em Junho de 1968, parece colocar este esquema em causa. Com efeito, este sindicato, que recebe um score honroso nas eleições profissionais de 1969, apresenta-se como "liberal" e hostis aos sindicatos de esquerda, que ele vê como "totalitários"; mas ao mesmo tempo insiste no seu reformismo em matéria pedagógica. A análise das suas posições leva no entanto a recordar a distinção entre reformismo e Progressismo. Além disso, o CNGA condena todas as reformas promulgadas pelo ministério após Maio-Junho de 1968. A ambiguidade do seu posicionamento explica o seu rápido declínio desde a década de 1970.

Palavras-chave: Maio-Junho de 1968; reformismo; progressismo; conservadorismo; sindicato; professores do ensino secundário.

¿Conservadurismo social y reformismo educativo? Un sindicato de profesores franceses después de mayo de 1968: la CNGA.

Resumen: En los años 60, los sindicatos de profesores franceses que querían reformas pedagógicas también eran progresistas desde el punto de vista político. Por el contrario, los sindicatos de docentes que son conservadores desde el punto de vista pedagógico también lo eran desde el punto de vista ideológico. Sin embargo, en junio de 1968, se creó un nuevo sindicato de docentes: el CNGA. Esta unión, que obtuvo una buena puntuación en las elecciones profesionales de 1969, es conservadora desde un punto de vista social e ideológico, pero pretende ser reformista desde un punto de vista pedagógico. ¿Este sindicato es realmente reformista? La CNGA propone reformas, pero debemos distinguir entre el reformismo y el progresismo. De todos modos, la CNGA desapruaba todas las reformas decididas por el ministerio después de mayo-junio de 1968. Esta ambigüedad explica su rápido declive en la década de 1970.

Palabras clave: Mayo-junio de 1968; reformismo; progresismo; conservadurismo; sindicato; maestros de escuela secundaria.

À la veille de Mai 1968, le paysage syndical français est marqué, pour les professeurs du second degré, par une opposition droite/gauche (Robert, 1995). Deux syndicats sont ancrés à gauche: le Syndicat national de l'enseignement du second degré (SNES) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN); un autre se veut apolitique, mais en pratique y adhèrent plutôt des enseignants de droite: le Syndicat national des collèges et des lycées (SNALC). Le SNES est membre de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), qui regroupe de multiples syndicats constitués sur une base catégorielle (syndicat des instituteurs, syndicat des chefs d'établissement, syndicat des professeurs du second degré, etc.). La majorité de la direction de la FEN est socialiste, mais depuis 1967 le noyau dur des dirigeants du SNES est proche des communistes (Dalançon, 2003)¹. Pour sa part, fondé en 1937, le SGEN est à l'origine membre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). C'est un syndicat intercatégoriel, qui accueille des enseignants de la maternelle à l'université. Dans les années 1960, il regroupe essentiellement des chrétiens de gauche qui ont œuvré à la déconcessionnalisation de la CFTC - laquelle se transforme en Confédération française démocratique du travail (CFDT) (Singer, 1987). Le SNALC, enfin, se présente comme l'héritier du premier groupement corporatif des professeurs de lycée, créé en 1905. Entre les deux guerres, la plupart des professeurs de lycée adhéraient à ce groupement (Verneuil, 2015); mais lorsqu'il réapparaît après la guerre, la majorité des professeurs du second degré lui préfèrent désormais le SNES. À la veille de Mai 1968, celui-ci conserve une position dominante, voire hégémonique, dans toutes les catégories de professeurs du second degré, comme en témoignent les résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) de 1965²:

Tableau 1: Résultats (en pourcentage des voix) des élections aux commissions administratives paritaires nationales de 1965

	SNES	SGEN	SNALC
agregés	59,4	25,1	14,0
certifiés	68,6	22,1	9,2
Chargés d'enseignement	79,6	20,3	-
Adjoints d'enseignement	67,2	25,3	7,4

Source: Élaboration de l'auteur

À cette opposition droite/gauche correspondent des positions soit progressistes, soit conservatrices au sujet de la réforme de l'enseignement du second degré. Le SNES comme le SGEN s'affirment partisans de la démocratisation du second degré. Le SNES s'est longtemps opposé à tout tronc commun dans le premier cycle du second degré, ce qui revenait à accepter le maintien de filières séparées dans les collèges

d'enseignement secondaire (CES)³. Cependant, en 1964 son secrétaire pédagogique accepte un tronc commun en classe de 6^e. En outre, influencé par la sociologie de Pierre Bourdieu, son congrès de 1966 condamne la "prédétermination dès la 6^e", qui renforcerait le "cloisonnement social" (Dalançon 2003, p.159). L'influence bourdieusienne se marque également dans la critique de la théorie des aptitudes innées (Dalançon, 2007, p. 55). Le SGEN va plus loin, qui estime, avec Antoine Prost et Jacques Natanson, que la démocratisation du second degré exige non seulement un tronc commun dans le premier cycle, mais aussi une modification des contenus d'enseignement et une réforme des méthodes pédagogiques (Solais, 2011, p. 186). En revanche, le SNALC, déjà critique à l'égard des travaux de la Commission Langevin-Wallon entre 1944 et 1946, se montre hostile envers les réformes et projets de réformes allant dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement: il s'agit à ses yeux de lutter contre tout appauvrissement culturel.

Ainsi semble-t-il y avoir concordance entre orientations politiques et positions pédagogiques: les syndicats marqués à gauche, le SNES et le SGEN, s'affirment progressistes en matière de démocratisation de l'enseignement, tandis que le SNALC, qui réunit plutôt des professeurs de droite, se montre résolument conservateur en matière de réformes pédagogiques. Par conséquent, parmi les syndicats des enseignants du second degré, et si l'on veut bien négliger les inévitables nuances, progressisme politique et progressisme pédagogique semblent marcher de conserve; de même, conservatisme politico-social et conservatisme pédagogique semblent aller de pair.

On remarquera néanmoins que le conservatisme pédagogique du SNALC le conduit à se montrer réticent à l'égard des réformes et projets de réformes émanant du pouvoir gaulliste lui-même. En effet, non seulement c'est le pouvoir gaulliste qui a réalisé les premières réformes de l'enseignement allant dans le sens de la démocratisation de l'enseignement (notamment les réformes de 1959 et de 1963), mais encore, à la veille de Mai 1968, le ministre de l'Éducation nationale Alain Peyrefitte était disposé à une vaste réforme des méthodes pédagogiques (Prost, 2007, p. 199-202). Il lui aurait toutefois fallu combattre sur ce point l'opposition du Premier Ministre Georges Pompidou. Quoiqu'il en soit, les événements de Mai-juin 1968 changent la donne, en politisant le débat pédagogique. Comme le relève Antoine Prost:

tandis que la critique de l'enseignement comme appareil idéologique d'État [...] et l'assimilation de la relation enseignant-enseigné à une domination analogue à celle du patron sur l'ouvrier deviennent dans certains milieux le seul discours politiquement correct, la réforme du français à l'école élémentaire devient, pour ses adversaires, une entreprise stalinienne, menée par des révolutionnaires qui, n'ayant pas pu réussir dans la rue, ont entrepris de saper la civilisation en son cœur: la langue (Prost, 2008, p. 36).

Pour Antoine Prost, des questions qui étaient posées en termes pragmatiques, sur un terrain purement professionnel, à froid, à partir d'études de sociologues ou de chercheurs, ont pris, du fait des événements de 1968 et de la radicalisation qui a suivi, une connotation intensément politique: "l'association étroite qui se noue alors dans l'opinion entre la rénovation pédagogique et Mai 68 dévoie le débat public. [...]La politisation du débat pédagogique surcharge toute question professionnelle, les méthodes de lecture, la dictée, la dissertation, etc., d'enjeux politiques" (Prost, 2013, p. 164).

C'est pourtant à ce moment qu'apparaît un nouveau syndicat s'affichant à la fois plutôt conservateur du point de vue politique et social et réformiste du point de vue pédagogique: la Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public (CNGA). Certes, dans les mois qui suivent Mai-juin 1968, le pouvoir gaulliste semble lui aussi réformateur, puisque le secteur de l'Éducation nationale est marqué par un important train de réformes pédagogiques. Dans le second degré, l'enseignement du latin est reporté de la classe de sixième à la classe de quatrième (Robert, 2015, pp. 85-86). Le décret du 8 novembre remanie par ailleurs les conseils d'administration des lycées et collèges, en introduisant une représentation élue des élèves et des parents d'élèves. Il institue également la participation de représentants des élèves et des parents dans les conseils de classe de fin de trimestre (du moins en dehors de la discussion des cas individuels). Enfin, la circulaire du 6 janvier 1969 recommande de supprimer les compositions trimestrielles, au profit d'exercices faits en classe; de substituer à l'échelle de notation traditionnelle de 0 à 20 une échelle simplifiée d'appréciation par lettres; d'exclure les classements par rang. Cependant, ces mesures, décidées à l'initiative du nouveau ministre de l'Éducation nationale Edgar Faure, sont mal vues par la majorité parlementaire de droite issue des élections législatives de juin 1968, chez qui la dénonciation de la politisation de l'enseignement s'entremêle avec les critiques envers des réformes pédagogiques jugées hasardeuses (Berstein, 2002). De même, comme l'écrit Antoine Prost, "dans le climat, parfois irrespirable, souvent tendu, de la salle des professeurs [des lycées et collèges], il parut logique et naturel de qualifier politiquement les divergences pédagogiques: leurs professeurs furent jugés "gauchistes" ou "réactionnaires" suivant leur façon de noter, la disposition de leur classe ou leur opinion sur les conseils de classe. Des choix professionnels, parfois minimes, symbolisèrent des choix de société fondamentaux" (Prost, 1992, p. 166).

Dans ces conditions, le positionnement particulier de la CNGA paraît original et mérite que l'on s'y arrête. Relevons d'emblée qu'il semble apporter une sérieuse nuance à l'idée qu'après Mai 68 il y aurait d'une part des enseignants qui auraient approuvé le mouvement de Mai, en auraient compris le sens, et voudraient le changement, et d'autre part des enseignants ayant désapprouvé Mai et condamnant toutes les réformes. Cette vision manichéenne ne correspond pas à la réalité. On pourrait d'ailleurs remarquer qu'un syndicat enseignant peut très bien avoir participé au mouvement de

Mai, mais se montrer embarrassé vis-à-vis d'un certain nombre des réformes qui ont suivi: ce fut le cas du SNES (Dalançon, 2007). Mais même dans l'autre camp, la situation est complexe, puisque l'exemple de la CNGA semble suggérer que l'on peut très bien condamner ce qui s'est passé en Mai, mais prôner des réformes pédagogiques.

Avant d'étudier son cas, il importe de présenter ce syndicat. La Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public est née précisément des événements de Mai 1968. Elle a été créée le 20 juin 1968, a déposé ses statuts à la préfecture de la Seine le 17 juillet et a tenu le 20 octobre, au lycée Michelet, sa première assemblée générale. Elle est présidée par Paul Canonne, professeur d'allemand au lycée de Sèvres. Se présentant comme apolitique, ouverte à tous les personnels de l'Éducation nationale, du primaire à l'enseignement supérieur⁴, elle rassemble surtout des professeurs du second degré qui ont été exaspérés par les "désordres" de Mai 68. Adhèrent d'une part d'anciens non syndiqués (soit qu'ils aient été auparavant réfractaires au syndicalisme, soit qu'ils ne se soient reconnus dans aucun syndicat, y compris le SNALC), d'autre part d'anciens sympathisants du SNES, choqués par l'attitude de militants de ce syndicat pendant les événements de Mai. La CNGA est donc composite. Au départ, tous les "groupes autonomes" n'étaient pas constitués en syndicats. Certains réunissaient des professeurs adhérant à la CFTC ou au SNALC, ainsi que des non syndiqués. Par la suite, la constitution de la plupart des "groupes autonomes" en syndicats a été vue avec hostilité par le SNALC. Celui-ci accuse la CNGA d'être un sous-marin gouvernemental. Pour appuyer ses dires, le SNALC fait observer que lui-même ne bénéficie que de trois demi-décharges, alors que la CNGA en aurait obtenu quatre en novembre 1968, sans qu'il soit exigé d'elle des preuves de représentativité sur critère électif⁵ (*Quinzaine universitaire* [QU], n°676, 1er mars 1969, p. 336). Le cabinet du ministre de l'Éducation nationale Edgar Faure serait à la manœuvre (*QU*, n°703, 10 novembre 1970, p. 235). Il s'agirait de faire avaler aux modérés les réformes ministérielles. Autre allégation: la CNGA serait soutenue par l'Union démocratique du travail (UDT)⁶. Mais pour mieux la discréditer, le SNALC prétend également que la CNGA comprend des éléments d'extrême droite, qui y joueraient un "rôle prépondérant"⁷. En mai 1969 comme en mai 1970, la CNGA revendique 6000 adhérents, 4000 en mai 1971, 8000 en mai 1973⁸: chiffres évidemment sujets à caution.

1. Pour le retour à l'ordre et contre la "politisation"

Née en réaction aux "désordres" de Mai 68, la CNGA est-elle un syndicat conservateur? Du point de vue de la défense de l'ordre politique et social, c'est certain. La CNGA dénonce en effet l'agitation qui règne dans les établissements d'enseignement à la suite des événements de Mai 1968. Elle prône le "rétablissement de l'ordre" dans les

lycées. Elle dénonce la passivité, voire la “démission” des autorités face à l'agitation. Elle est donc pour “la loi et l'ordre”, ce qui la place d'un certain côté de la barricade.

Elle va même plus loin, puisqu'elle dénonce la menace de subversion politique. Le propos de la CNGA est en effet de lutter contre les “révolutionnaires”: elle est née pour “montrer, et vite, que les organisations qui soutenaient ouvertement les mouvements révolutionnaires de la rue et les grèves à volonté révolutionnaire sous le couvert de prétexte pédagogique et que menaient certains professeurs, des lycéens et des étudiants, ne rassemblait pas toute l'université”⁹. Dans l'UNCAL¹⁰, elle dénonce une organisation visant à “soumettre les élèves à un totalitarisme de combat” pour en faire les instruments “d'adultes prêts à tout pour faire triompher leur doctrine et leur parti” (*Université autonome*, n°7, décembre 1969, p. 14). La menace de subversion émanerait non seulement de groupements lycéens, mais aussi de certains enseignants, prêts en Mai 1968 “à toutes les flagorneries pour convaincre les élèves de partager leurs vues politiques” (*Université autonome*, n°7, décembre 1969, p. 14). Dans son collimateur, le SNES en particulier, dont les militants cherchaient à endoctriner les lycéens. Il faut dire que la CNGA ne voit pas la différence, voire l'opposition, entre une organisation proche du PC (le SNES) et les gauchistes des CAL: à ses yeux, tous sont des “totalitaires”. La CNGA met du reste en exergue l'action de l'UNCAL, afin de donner l'impression d'un complot communiste à ramifications multiples. La politisation dont seraient porteurs les syndicats de gauche justifie de mener la bataille pour empêcher ceux-ci de dominer les conseils d'administration des établissements d'enseignement secondaire.

2. Hostile aux mesures prises après 1968

Du point de vue politique, la CNGA apparaît donc bien comme un défenseur, sinon de l'ordre établi, du moins de la société libérale. A priori, elle semble également conservatrice du point de vue pédagogique, puisqu'elle se montre hostile aux mesures qui ont été prises par Edgar Faure après Mai 68. Elle est donc:

- contre la suppression du latin en 6^e et en 5^e.
- contre la suppression des compositions et classements, et contre la notation par lettres en remplacement de la notation sur 20.
- contre la participation des élèves et des parents d'élèves dans les conseils de classe, du moins au cours de la phase individuelle où se prennent les décisions.

Prenons ce dernier point. Selon la CNGA, la présence des parents empêcherait les professeurs de dire ce qu'ils pensent vraiment. Mais elle ajoute un argument politique: il est à redouter que les parents les plus actifs soient les plus militants du point de vue idéologique et qu'ils fassent bloc avec les professeurs et les élèves les plus politisés

“pour transformer ces conseils pédagogiques en tribunaux populaires” (*Université autonome*, n°7, décembre 1969, p. 14).

3. Une force de proposition?

La CNGA se présente se présente coome anttes de réformiste. L'éditorial de son premier numéro a d'ailleurs pour titre “Révolution, restauration, ou réformation”, la troisième alternative étant évidemment l'attitude à adopter. L'éditorial dénonce “les rétrogrades”, les “réactionnaires” qui voient leur salut dans la restauration d'un ordre ancien, comme s'il y avait eu un âge d'or: c'est assurément le SNALC qui est visé. Tout le malheur selon son président Paul Canonne, est que, pour certains, les réformes pédagogiques sont un premier pas vers la révolution sociale, alors qu'il existe “la possibilité d'agir positivement à une réforme de l'Université [sans que cette réforme se mue] en subversion de la société” (*Université autonome*, n°1, année 1968-1969, p. 1 et p. 3).

La CNGA propose notamment, pour le niveau collège (qui devrait à son avis ne plus comprendre qu'un seul cycle), la fin des groupes-classes et la mise en place de groupes de niveau, avec un enseignement davantage fondé sur la détection et l'éveil des aptitudes, “ainsi que sur leur développement, base de toute orientation véritable” (*Université autonome*, n°22, juin 1971, p. 15). Pour le lycée, elle propose un “baccalauréat par matières”: pas de classes, mais des groupes selon le choix des matières prises pour le baccalauréat, avec une matière de spécialité selon l'orientation choisie pour les études en université. Par conséquent, si la CNGA récuse le tronc commun niveleur, ce n'est pas, comme le SNALC, pour exiger le maintien de filières séparées dans les CES, mais pour proposer un système qui, selon elle, respecterait goûts et aptitudes des élèves. De son point de vue, ses propositions permettraient une revalorisation des disciplines artistiques, et aussi, en classes de 1^{ère} et de terminale, des regroupements d'élèves des sections techniques et générales. La CNGA, qui est favorable à une ouverture de l'école sur le monde d'aujourd'hui, considère par ailleurs qu'il est vain de ne pas reconnaître l'importance des mass média. “En conséquence, elle estime que la tâche de l'enseignement est non seulement de transmettre des connaissances, mais encore de familiariser les élèves avec les méthodes qui permettent de les acquérir” (*Université autonome*, n° 29, juin 1972, p. 5). On n'est pas loin ici du “apprendre à apprendre” cher aux partisans de la rénovation de la pédagogie.

Ce positionnement réformiste se conjugue avec une vision plus complexe sur Mai 68 qu'on pourrait le penser. Certes, la CNGA condamne les “désordres” et la subversion par les “totalitaires”. Mais elle estime aussi que si les événements de Mai 68 se sont produits, c'est parce que les structures d'enseignement n'étaient pas adaptées à un enseignement secondaire de masse:

La CNGA considère qu'il est vain de se voiler la face, de jouer à l'autruche et de réclamer le retour au *statu quo ante*: l'ère de l'enseignement de masse a commencé, qu'on le veuille ou non. Elle préfère rechercher les solutions qui permettront de réaliser un bon enseignement de masse, c'est-à-dire en donnant aux élèves les plus doués, pour quelque discipline que ce soit, comme aux moins doués, la possibilité de tirer le meilleur parti de leurs talents. Il est absurde de vouloir couler tous les jeunes dans le moule unique d'une forme de culture qui d'une part n'est plus la seule possible aujourd'hui, et de l'autre qui était de toute façon conçue pour un seul et même type d'esprit. Vouloir généraliser au grand nombre un tel enseignement, c'était ou bien se condamner à pratiquer une sélection par l'échec toujours plus dure, ou bien à ne cesser de dégrader cet enseignement. C'est la seconde voie qui a été suivie et elle nous a conduit tout droit à Mai 68. (*Université autonome*, n°14, octobre 1970, p. 5).

Pour la CNGA, l'agitation continuera dans les établissements secondaires tant que les causes profondes n'auront pas été traitées:

Une véritable réforme pédagogique, c'est-à-dire de l'ensemble du contenu et de l'organisation des études, est donc la première mesure à prendre pour ramener le calme dans nos établissements secondaires. [...] Et sans réforme, l'agitation continuera, puisqu'on n'aura pas touché aux causes profondes de l'insatisfaction des lycéens (*Université autonome*, n° 22, juin 1971).

C'est pourquoi la CNGA approuve par exemple l'institution des foyers socio-éducatifs¹¹, du moins pourvu que les chefs d'établissement fassent en sorte que les discussions y soient vraiment libres. Et en 1972, face aux propositions de la "Commission d'études sur la fonction enseignante dans le second degré"¹², la CNGA adopte une position nuancée: elle dénonce une "attaque de pédagogite aiguë", tout en admettant que le rapport Joxe reprend des mesures qu'elle défend elle-même, notamment l'idée d'équipe pédagogique et celle de contrôle financier a posteriori d'une enveloppe budgétaire globale. Dès 1971, elle avait au reste soutenu l'idée de lycées expérimentaux déliés des obligations de programme et d'horaires imposés aux établissements traditionnels, avec des personnels recrutés par contrat renouvelable sur le principe du volontariat et de la compétence pédagogique. Cette orientation l'inscrit dans une perspective plus libérale que conservatrice.

4. SNALC et CNGA: des idéologies différentes?

En dépit d'évidents points communs dans la lutte contre les désordres, le SNALC et la CNGA ne sont pas sur la même ligne idéologique.

Le SNALC est avant tout pour la hiérarchie, la sélection, le rétablissement de l'autorité et de la discipline. Ses valeurs sont traditionnelles. Il est pour "les notions d'effort, de travail, de devoir, de civisme, de patrie" (QU, n°711, 20 avril 1971, p. 661). Il déplore que "toutes sortes d'influences corrosives [s'attaquent à] la famille", déjà affaiblie par "l'esprit de démission de trop de parents" (QU, n°707, 1^{er} février 1971, p. 437). Dans le sens d'un retour à l'ordre moral, il dénonce par ailleurs "le laxisme général qui va de la simple vulgarité au dévergondage sexuel en passant par toutes les formes d'amoralisme" (QU, n°728, 20 juin 1972, p. 772). Ces valeurs s'apparentent à celles défendues par les tenants du "gaullisme d'ordre", selon l'expression de François Audigier (Audigier, 2012). Mais elles ne sont pas propres à cette nébuleuse. Ce sont en fait celles de la droite conservatrice.

Pour sa part, la CNGA est composite, mais son discours se situe plutôt sur une ligne libérale. Elle entend que soient assouplies et diversifiées les structures d'enseignement. Ses propositions reposent sur l'idée de choix des élèves. Si elle condamne la suppression de l'enseignement du latin en classes de 6^e et de 4^e décidée par Edgar Faure, ce n'est pas, comme le SNALC, parce qu'elle considère qu'il vaudrait mieux un nivellement par le haut (le SNALC propose que tout le monde soit initié au latin dès la 6^e), mais parce qu'elle estime que ceux qui veulent faire du latin doivent pouvoir continuer à en faire. Alors que le SNALC parle d'élèves qui ont un "quotient intellectuel différent" (QU, n°728, 20 juin 1972, p. 776), la CNGA parle de goûts et d'aptitudes différents. Jamais n'apparaît cependant l'idée que les choix des élèves, leurs goûts et leurs aptitudes, pourraient être influencés par leurs origines sociales.

Conclusion

Avec la CNGA, on semble donc avoir affaire à un syndicat enseignant conservateur du point de vue politique et social, mais réformiste du point de vue pédagogique. On pourrait y voir le symétrique inverse de ce qu'André Robert a appelé le "démocratie-élitisme", qui unit un positionnement socialement progressiste à un conservatisme pédagogique de fait. Ce constat doit néanmoins être précisé et nuancé.

Constat à préciser, d'abord, en ce sens qu'il importe, à la suite de Jean-Philippe Vincent, d'insister sur la distinction entre réformisme et progressisme. Selon Jean-Philippe Vincent, le conservatisme n'est pas opposé au réformisme, mais au progressisme. Il n'est synonyme ni d'immobilisme, ni de traditionalisme, mais suppose des réformes pour garder le meilleur de la tradition (Vincent, 2016, p. 23). Il faut des réformes... pour que tout reste pareil. On connaît le mot de Tancredi Falconeri, dans

le roman de Lampedusa *Le Guépard*: "Pour que tout reste comme avant, il faut que tout change". On peut se demander s'il n'en va pas de même aux yeux de la CNGA: son libéralisme pédagogique ne s'interroge pas sur les origines socio-culturelles des inégalités de réussite; en fait, il pourrait profiter aux catégories favorisées. On pourrait presque y voir une réponse aux désirs des lycéens d'origine bourgeoise, pour les dissuader de rejoindre les "totalitaires".

Constat à nuancer, ensuite, puisque si la CNGA se présente comme réformatrice, en pratique elle a tendance à refuser les réformes qui sont effectivement décidées par le gouvernement. Ce décalage doit être expliqué. De la part de la CNGA, est-ce par crainte de donner crédit à l'accusation du SNALC d'être à la solde du ministère? Il est vrai que, selon Antoine Prost, de façon générale il est difficile pour un syndicat de se prononcer en faveur d'une réforme ministérielle: "Les syndicats se pensent comme un contre-pouvoir; obliger le ministère à discuter est l'une de leurs fonctions centrales. Ils ne peuvent soutenir une réforme proposée par le ministère, même si elle reprend une de leurs propositions, sans se voir accusés de devenir de simples courroies de transmission. Leur refus d'être instrumentalisés les oblige à se montrer critiques; d'où ce discours constamment négatif. L'interpréter comme une opposition à tout changement est pourtant trop rapide: ce qu'ils font compte plus que ce qu'ils disent" (Prost, 2013, p. 318). Cette observation vaut peut-être pour l'appréciation que la CNGA porte sur les propositions de la Commission Joxe, en 1972; mais son opposition aux réformes décidées par Edgar Faure après Mai-juin 1968 n'était pas moins forte que celle du SNALC. Une autre hypothèse réside dans la ligne idéologique de la CNGA (ou moins dans celle de son président Paul Canonne, professeur au lycée expérimental de Sèvres), favorable aux expérimentations pédagogiques, mais hostile aux décisions bureaucratiques offrant le même menu pédagogique à tous les élèves: cela explique le refus du report de l'enseignement du latin en classe de 4^e ainsi que la position nuancée de la CNGA au sujet de la réforme de l'enseignement du français (Cardon-Quin, 2015): celui-ci, aux yeux de Paul Canonne, ne pouvant pas être le même pour tous. Le président de la CNGA doit cependant tenir compte du caractère composite du syndicat. Au vrai, c'est peut-être l'observation de ce caractère composite qui procure la meilleure clé pour expliquer le décalage, en matière de réformisme, entre le discours et les actes. La CNGA est en effet partagée entre des enseignants réformateurs et des enseignants conservateurs du point de vue pédagogique - y compris d'anciens adhérents du SNES qui ont quitté ce dernier après Mai 68, mais ne veulent pas rejoindre le SNALC parce qu'il est classé à droite. Les réformistes véritables peuvent se demander si le réformisme affiché n'est pas qu'une posture; inversement, les audacieuses propositions de réformes avancées par la CNGA peuvent effrayer les plus traditionalistes. Réformiste tout en refusant les réformes: cet équilibre rend le positionnement de la CNGA ambigu, voire illisible. Cela explique sans doute son rapide déclin à partir des années 1970.

Tableau 2: résultats (en pourcentage des voix) des élections aux commissions administratives paritaires nationales (1969 et 1972)

	SNES		SGEN		SNALC		CNGA	
	1969	1972	1969	1972	1969	1972	1969	1972
Agrégés	49,5	52,4	20,2	21,6	17,7	18,3	12,6	7,7
Certifiés	57,7	59,2	17,8	19,0	17,3	16,1	7,2	5,8
Chargés d'enseignement	53,9	55,3	11,7	17,0	21,6	20,9	12,6	6,6
Adjoints d'enseignement	59,3	64,0	21,2	20,1	12,9	12,9	6,5	2,9

Source: Elaboration par l'auteur

Lors des élections professionnelles, la CNGA représente aujourd'hui moins de 1 % des voix, tandis que le SNALC s'est globalement maintenu (aux élections de 2014, il obtient 11% des voix dans la catégorie des certifiés et adjoints d'enseignement, mais 19% dans la catégorie des agrégés). Ce contraste ne peut manquer de susciter une interrogation sur la possibilité sur le temps long d'un syndicalisme enseignant à la fois réformiste du point de vue pédagogique et conservateur du point de vue politique: les professeurs du second degré politiquement conservateurs semblent également, dans leur majorité, pédagogiquement conservateurs. Aussi bien le succès de la CNGA aux élections aux CAPN de 1969 paraît-il largement conjoncturel, lié au contexte très particulier de l'après Mai-juin 1968. Par la suite, l'arène syndicale s'est progressivement reconfigurée à l'image de ce qu'elle était avant la crise de Mai.

Cela ne veut d'ailleurs pas dire que la droite politique serait incapable de proposer des réformes éducatives: la réforme du collège unique, en 1975, a d'ailleurs été opérée par un gouvernement de droite (Gutierrez et Legris, 2016). Et au début du XX^e siècle, notamment avec Nicolas Sarkozy, la droite se pose comme le camp de la réforme, les syndicats, et notamment les syndicats enseignants, étant relégués dans le camp du "conservatisme" - mais on rejoint ici la distinction entre réformisme et progressisme. Quoi qu'il en soit, il apparaît que la droite ne dispose pas de véritables relais syndicaux dans le monde des enseignants du second degré. Après que la CNGA s'était constituée en syndicat, le SNALC l'avait accusée d'être un instrument du pouvoir exécutif pour rassembler tous les "modérés" dans une "anti-FEN"; lui-même en effet aurait été trop indépendant (*QU*, n° 747, 5 décembre 1973, p. 258). On ne sait ce que valent ces imputations. On peut constater que la CNGA a prôné des listes d'union des "modérés", la création d'un cartel, voire d'une confédération des "libéraux" contre les "totalitaires"; mais cela ne prouve rien. De toute façon, le SNALC s'y est toujours opposé. Or c'est vers lui que se sont finalement tournés la majorité des professeurs de droite. Dans sa thèse, récemment éditée, Ismaïl Ferhat a montré les liens qui, longtemps, ont uni la FEN au parti socialiste (Ferhat, 2017). Cela ne faisait pas de la FEN le simple relais des

positions du PS, l'inverse étant d'ailleurs vrai; mais des réflexions communes étaient menées et les liens interpersonnels nombreux. Après Mai 68, le parti gaulliste ne dispose pas d'équivalent. Et à vrai dire, le SNALC s'opposant à la plupart des réformes, qu'elles viennent de la droite ou de la gauche, la droite n'en dispose toujours pas, jusqu'à aujourd'hui.

Notes

- ¹ Un texte emblématique est, en 1957, l'"Appel pour un mouvement syndical uni et démocratique", lancé à l'initiative du secrétaire général du SNI, qui énonce que la mission du syndicalisme réside dans "a transformation des structures économiques et sociales dans le sens de l'émancipation constante des travailleurs et de l'accroissement de leur dignité humaine" (Aubert, Bergounioux, Martin et Mouriaux, 1985, p. 307).
- ² Les commissions administratives paritaires sont des organismes institués en 1947 dans le but que les questions individuelles concernant les fonctionnaires (promotions, mutations, etc.) soient examinées lors de réunions comprenant autant de représentants de l'administration que de représentants du personnel.
- ³ Depuis 1963, les CES constituent le premier cycle de l'enseignement du second degré, les lycées le second cycle.
- ⁴ Initialement ouverte aux personnels des universités, la CNGA recommande finalement aux enseignants du supérieur d'adhérer à la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, afin d'éviter la division des "modérés".
- ⁵ La *Quinzaine Universitaire* est le bulletin du SNALC.
- ⁶ L'UDT réunit les gaullistes de gauche, favorables à la participation des travailleurs à la gestion des entreprises.
- ⁷ Circulaire de la direction du SNALC aux présidents et secrétaires de ses sections académiques, reproduite dans le bulletin de la CNGA, *Université autonome*, n°13, juin 1970, p. 2.
- ⁸ Chiffres établis à partir du dossier de presse constitué par le ministère de l'Éducation nationale sur la CNGA: Archives nationales, 19820346/153.
- ⁹ *Université autonome*, n°2, année 1968-1969, p. 2. Le terme d'"université" est pris ici dans son acception napoléonienne d'ensemble des institutions d'enseignement. *L'Université autonome* est le bulletin de la CNGA.
- ¹⁰ L'Union nationale des comités d'action lycéens (UNCAL) est réputée proche du PCF, tandis que les Comités d'action lycéens (CAL) sont plutôt proches des mouvements "gauchistes" (Leschi et Morder, 2018).
- ¹¹ Au sein des lycées et des collèges, les foyers socio-éducatifs sont des associations constituées dans le but d'une part de participer à la finalité éducative des établissements du second degré, par le biais d'activités diverses, et d'autre part de développer chez les élèves le sens des responsabilités. Leur développement a été encouragé après Mai 1968.
- ¹² Dite aussi Commission des Sages, cette commission est présidée par Louis Joxe. La rédaction du rapport qu'elle publie (*Rapport de la commission d'études sur la fonction enseignante dans le second degré*, Paris, La Documentation française, 1972) a été largement inspirée par l'historien Antoine Prost.

Références

- Aubert, V., Bergounioux, A, Martin, J.-P. et Mouriaux, R. (1985). *La forteresse enseignante: la Fédération de l'Éducation nationale*. Paris: Fondation Saint-Simon/Fayard.
- Audigier, F. (2012). Le gaullisme d'ordre des années 68. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 116, 53-68.
- Berstein, S. (2002). *Histoire du gaullisme*. Paris: Perrin.
- Cardon-Quint, C. (2015). *Des lettres au français: une discipline à l'heure de la démocratisation, 1945-1981*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Dalançon, A. (2003). *Histoire du SNES*, t. 1: *Plus d'un siècle de mûrissement, des années 1840 à 1966/67*. Paris: IRHSES.
- Dalançon, A. (2007). *Histoire du SNES*, t. 2: *Les années tournant (1967-1973)*. Paris: IRHSES.
- Ferhat, I. (2017). *Socialistes et enseignants. Le parti socialiste et la Fédération de l'Éducation nationale de 1971 à 1992*. Pessac: Presses universitaires de Bordeaux.
- Gutierrez, L. & Legris, P. (2016). *Le collège unique: éclairages socio-historiques sur la loi du 11 juillet 1975*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Leschi, D. & Morder, R. (2018). *Quand les lycéens prenaient la parole. Les années 68*. Paris: Syllepse.
- Prost, A. (1992). Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours. Paris: Le Seuil.
- Prost, A. (2004). 1968, ou la politisation des questions pédagogiques. In J. Girault (Org.), *Les enseignants dans la société française au XX^e siècle. Itinéraires, enjeux, engagements* (pp.147-164). Paris: Publications de la Sorbonne.
- Prost, A. (2007). *Regards historiques sur l'éducation en France (XIX^e-XX^e siècles)*. Paris: Belin.
- Prost, A. (2008). "Comment 68 a condamné les pédagogues". *Le Monde de l'éducation*, 369, 35-36.
- Prost, A. (2013). *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation en France de 1936 à nos jours*. Paris: Le Seuil.
- Robert, A. D. (1995). *Le syndicalisme des enseignants des écoles, collèges et lycées*. Paris: CNDP-La Documentation française.
- Robert, A. D. (2015). *L'école en France de 1945 à nos jours*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Singer, M. (1987). *Histoire du SGEN, 1937-1970. Le Syndicat général de l'Éducation nationale*. Lille: Presses universitaires de Lille.
- Solais, M. (2011). Des syndicats enseignants face aux réformes des années 1960. In R. d'Enfert & P. Kahn (Orgs.). *Le Temps des réformes. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la V^e République. Les années 1960* (pp. 179-189). Grenoble: PUG.
- Verneuil, Y. (2015). *Corporatisme, amicalisme et syndicalisme: la représentation des professeurs de lycée (1880-1940)*. Mémoire inédit d'HDR, sous la direction de Jean-Noël Luc, Université Paris-Sorbonne.
- Vincent, J.-Ph. (2016). *Qu'est-ce que le conservatisme? Histoire intellectuelle d'une idée politique*. Paris: Les Belles Lettres.

Yves Verneuil

Professeur des universités en sciences de l'éducation à l'Université Lumière Lyon2 et membre du laboratoire ECP (EA 4571). Spécialiste d'histoire de l'éducation, il a notamment publié *Les agrégés. Histoire d'une exception française* (Paris, Belin, 2005; rééd. actualisée en poche, coll. "Alpha", 2017)

Adresse postale:

Yves Verneuil
8, rue Berthe Morisot
10800 Saint-Julien-les-Villas (France)

Data de submissão: Março 2018

Data de avaliação: Agosto 2018

Data de publicação: Abril 2019